

ECOLE DE CULTURE GENERALE TRAVAIL PERSONNEL (TP) 2021-2022

Guide de l'élève

Août 2021

Cadre réglementaire

RGY art. 91	Description du Travail personnel		
RGY art. 92	Évaluation du Travail personnel		
DRGY 92.1	Prise en compte de la mise en forme du document dans l'évaluation des TP		
ECG	Description du Travail personnel		
Plan d'études	Plan d'études Apprentissages liés au cours de français		

Description

« Les caractéristiques du travail personnel ne sont [...] pas exactement les mêmes selon l'option choisie. Les objectifs généraux et le niveau d'exigence de la démarche sont toutefois, bien entendu, semblables. Il s'agit avant tout, pour chaque élève, de concevoir puis mener à bien, sur une relativement longue période, une tâche qui lui donne l'occasion de réaliser la synthèse de connaissances acquises et d'exercer les compétences et méthodes de travail que l'école lui transmet, en liaison notamment avec les expériences de nature pré-professionnelle ou professionnelle qu'il a accumulées. Ce travail contribue ainsi naturellement au développement de sa personnalité et renforce son autonomie et sa flexibilité. »¹

Réalisation

Le TP est un travail spécifique à l'Ecole de culture générale. Il est inspiré par l'option du cursus gymnasial choisi. Il peut prendre la forme d'un travail de recherche et de rédaction ou celle d'une création artistique.

Le travail s'effectue, en principe, par groupe de deux élèves de la même classe.

Le sujet du travail est choisi par l'élève dans le cadre fixé par le(s) maître(s) répondant(s).

La longueur moyenne d'un TP est de 10 pages pour un travail réalisé par un groupe de deux élèves, en principe.

Encadrement par les maîtres

La conduite d'un TP engage divers maîtres qui encadrent la réalisation du TP.

Une équipe de maîtres (ou un maître seul) de la classe prend en charge le suivi global des travaux. Un thème global peut ou non être fixé par le(s) maître(s) répondant(s).

Le maître de bureautique supervisera et évaluera la mise en page des dossiers des élèves tout au long de leurs réalisations.

Suivi

Le(s) maître(s) responsable(s) et la classe ont une période commune à l'horaire dédiée au TP. Les maîtres ont la liberté d'organiser cette période, elle peut être par exemple dédiée au lancement du TP, à l'évaluation formative ou à la transmission de consignes générales (méthodologie, forme, etc.).

Le suivi de la part des maîtres ainsi que le travail des élèves s'effectue également hors temps d'enseignement.

L'accompagnement permet un soutien des élèves dans les domaines ci-après :

- choix du sujet
- articulation de la problématique ou de la structure
- approche méthodologique
- utilisation des ressources
- planification et déroulement du travail

Les maîtres peuvent exiger de leurs élèves la tenue d'un journal de bord et/ou de procèsverbaux d'entretiens. Le travail des élèves donne également lieu à des évaluations formatives. Les maîtres organisent les modalités pratiques des rendus intermédiaires.

Une formation à la recherche documentaire est prévue et sera organisée avec la bibliothèque au mois de septembre ou octobre.

¹ DFJC et DGEP, Ecole de culture générale, brochure de présentation, édition 2017, p. 12

Lancement du TP

Le TP débute à la rentrée d'août, le(s) maître(s) responsable(s) organise(nt) son lancement lors de la période dédiée à l'horaire. Le doyen en charge des TP vient en soutien durant la première ou la deuxième semaine. Les maîtres concernés rencontrent ensemble les élèves durant les premières semaines (avant le 10 septembre).

On veillera à définir rapidement les principes de travail et les exigences de chacun. Un échéancier détaillé devra être remis aux élèves avant le 10 septembre.

Évaluation

Les maîtres impliqués évaluent le travail in fine. Les critères d'évaluation sont déterminés à l'avance. Les éléments participant à l'évaluation sont :

- le travail dans sa forme finale ;
- le processus de travail;
- la présentation orale ;
- la forme du document final.

L'évaluation de la forme du document compte pour un cinquième de la note finale.

Le respect des délais imposés dans la réalisation du travail fait partie de l'évaluation.

Pour les élèves des options artistique, santé, sociopédagogique ainsi que communication et information, le travail personnel donne lieu à une note annuelle.

Rendu du travail

Le travail est rendu en version informatique et éventuellement sous format papier, selon les instructions des enseignants. La version informatique est obligatoire. Pour la version papier, une reliure n'est pas nécessaire. Un exemplaire est distribué à chaque maître participant à l'évaluation.

Pour le rendu en version informatique : format traitement de texte pour la correction de la forme et format pdf pour la sauvegarde.

Présentation orale

L'oral se déroule sur une journée en présence de tous les maîtres qui ont encadré les groupes. Les élèves de ces classes n'ont pas de cours le jour de l'oral.

La durée de l'oral est de 30 minutes. La présentation des élèves doit durer environ 20 minutes et 10 minutes devraient être consacrées aux questions. Les maîtres concernés définissent l'ordre de passage qu'ils communiquent aux élèves ainsi que leurs attentes quant au contenu de cette présentation orale.

Le support visuel pour la présentation est évalué via la note de l'oral.

Calendrier

Phase 1 Information		Août septembre 2021	- Présentation des TP Constitution des groupes et détermination des sujets sous la responsabilité du ou des maîtres
			Introduction à la recherche documentaire à la bibliothèque
Phase 2			Reddition du document « Convention de travail et code
Recherche	et		de déontologie » au secrétariat
Rédaction		24.09.21	Validation définitive des sujets
		21.01.22	Reddition de la première version du TP et retour critique
Phase 3		04.03.22	Reddition de la version définitive du TP aux maîtres
Évaluation		28.03.22-	Présentation orale de tous les travaux pour évaluation
		08.04.22	'